



AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES EN 2022

POUR LA DIRECTION DE RADIO FRANCE C'EST NON !

Après 9 ans sans augmentation générale des salaires, les ministères de tutelle, Bercy en tête, ont interdit à Radio France d'en accorder une en 2022 !

Raison invoquée : **Radio France ne « maîtriserait pas sa masse salariale »** ! Alors que l'inflation touche le pouvoir d'achat des salarié-es (en février, les prix à la consommation ont augmenté de 3,6 %), cette décision, outre le mépris affiché tant pour les salarié-es de l'entreprise que pour sa direction, est éminemment politique, et s'inscrit dans la droite ligne de la remise en cause par le pouvoir de ce qu'est le service public et d'un désamour de l'audiovisuel public.

Non maîtrise de la masse salariale alors que Radio France met en place une RCC qui supprime des emplois, que l'exercice 2021 sera positif, avec **versement à l'état sous la forme du paiement de l'impôt sur les sociétés** ? Comment les organisations syndicales et les salarié-es peuvent-ils entendre et accepter cela ?

Des salarié-es qui, depuis 2015, participent au développement des antennes nationales et locales, au rayonnement des formations musicales et à l'extension numérique tout azimut dans un contexte de suppressions de postes avec d'inévitables conséquences sur les conditions d'exercice de l'activité, et ce pour tous les métiers !

Depuis 7 ans les injonctions économiques de plus en plus violentes provoquent une dégradation des conditions de travail, une augmentation de la charge de travail et des risques psychosociaux qui ne trouvent visiblement pas place dans les lignes budgétaires.

Cela n'empêche pas nos brillants experts économistes de claironner tous les 4 matins sur nos antennes que "les NAO seront globalement d'un niveau compris entre 2 et 4%".

Cette décision n'a rien d'économique et ne trouve aucune justification. Les dividendes se sont multipliés malgré (ou grâce à) la crise sanitaire, les plus riches se sont encore enrichis et les plus pauvres peinent à survivre dans un contexte de retour d'une inflation forte. Cette décision est injuste à l'encontre des salarié-es de Radio France dont la perte du pouvoir d'achat perdure depuis 10 ans. Elle est d'autant plus grave dans un contexte nécessitant un pôle public fort alors que l'information et la culture sont de toutes parts remis gravement en cause ou attaqués.

Il s'agit là d'une décision politique, destinée à casser le service public, ses missions et les salarié-es qui les servent. Nous ne pouvons l'accepter !

La CGT appelle toutes et tous les salarié-es de Radio France, à Paris et en région, à participer à la journée de grève nationale intersyndicale et interprofessionnelle sur les salaires et les pensions le 17 mars prochain.

Un préavis sera déposé.

Paris, le 10 mars 2022